Extrait de l'ouvrage « Les enfants soldats en droit international » de Magali Maystre
© Editions A.Pedone 13 rue Soufflot 75005 Paris
I.S.B.N. 978-2-233-00586-1

AVANT-PROPOS

Une fois de plus, j'ai l'honneur et le plaisir d'écrire l'avant-propos d'un ouvrage élaboré sous ma direction par une jeune étudiante rigoureuse et motivée.

Comme l'écrit Magali Maystre dans son introduction : « Malheureusement ou heureusement, la thématique des enfants soldats est désormais un sujet brûlant d'actualité. Malheureusement, d'une part, car cette prise de conscience provient de l'usage massif d'enfants soldats dans les conflits armés aujourd'hui. Il s'agit en effet d'un phénomène contemporain majeur, leur nombre étant estimé à plusieurs centaines de milliers. Heureusement, d'autre part, car cela signifie que la communauté internationale est sensible à ce problème et qu'elle a enfin décidé d'y faire face ». Le décor est ainsi planté dans toute son ambivalence ...

Magali Maystre a effectué sa recherche dans le cadre de ses études à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales à Genève, intitulé aujourd'hui IHEID – Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement – où j'ai eu la chance d'enseigner pendant de nombreuses années. Le vivier d'auteurs potentiels pour cette collection « Perspectives internationales » s'est naturellement inscrit dans le mouvement contemporain de globalisation dans lequel se sont inscrits les différents enseignants du CERDIN. Les auteurs venant de différents pays – Magdalena Lickova de la République tchèque, Svetlana Zasova de la République de Macédoine pour ne donner que deux exemples – ou issus de différents cursus – comme Mita Manouvel qui a étudié à l'Université de la Réunion, ou Magali Maystre à l'IHEID – illustrent ce qu'est aujourd'hui devenue la communauté des juristes internationalistes.

Mais revenons au présent livre. Il s'agit d'un ouvrage important qui sollicite le droit international humanitaire, le droit international pénal mais aussi les préoccupations de chacun d'entre nous pour l'avenir des enfants.

Dans une première partie, Magali Maystre examine, de façon exhaustive, les instruments juridiques applicables au recrutement et à l'utilisation des enfants soldats – qu'il s'agisse des conventions de droit international humanitaire, des normes du droit international des droits de l'homme, au premier rang desquelles celles de la Convention relative aux droits de l'enfant ou encore de la Convention de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants. C'est dans la seconde partie que l'on va voir ces normes à l'œuvre, dans le cadre du développement contemporain de la responsabilité pénale internationale, ce qui conduit l'auteur à poser la douloureuse question : *les enfants soldats sont-ils seulement victimes et/ou aussi bourreaux ?* On se heurte

Extrait de l'ouvrage « Les enfants soldats en droit international » de Magali Maystre
© Editions A.Pedone 13 rue Soufflot 75005 Paris
I.S.B.N. 978-2-233-00586-1

en effet aussi bien à l'existence de crimes internationaux consistant dans la conscription et l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans, qui peuvent selon les circonstances être considérés comme crimes de guerre ou crimes contre l'humanité, qu'à l'existence de crimes internationaux commis par les enfants soldats, ce qui pose la question de l'âge à partir duquel ceux-ci peuvent être tenus comme juridiquement responsables.

Magali Maystre nous conduit tout au long de ce pénible chemin avec rigueur et sens de l'humanité ne négligeant jamais la complexité factuelle ou juridique des situations et consciente à chaque étape de l'importance du problème qui concernait en 2006, d'après un rapport onusien, environ 250'000 enfants soldats dans le monde. Face à l'ampleur du problème, la société internationale a commencé à engager le combat pour tenter d'éliminer le fléau des enfants soldats et l'on sait le rôle qu'Olara Otunnu a joué dans la prise de conscience de l'urgence d'une action déterminée au niveau international. Qu'il soit ici remercié d'avoir, lors d'une rencontre entre moi-même, l'auteur et lui, à l'ombre de l'ONU, accepté d'écrire la préface que l'on peut lire ci-dessus.

Les enfants sont la vie, les soldats apportent la mort et les enfants soldats se trouvent ainsi au cœur d'une contradiction existentielle, dans laquelle ils ont été piégés par des adultes, seigneurs de guerre, qui utilisent les moyens les plus abjects pour les recruter : obligation de tuer un de leurs proches afin qu'ils atteignent un point de non-retour, fourniture de drogue pour inhiber toute révolte et éliminer la peur, sans parler de l'esclavage sexuel auquel sont généralement réduites les filles soldats.

Comment mieux illustrer cette contradiction que par la superbe photo de Patrick Robert, où se heurtent l'appel de la vie et le lent apprentissage du monde par l'école et le spectre d'une mort brutale inhérent dans le fusil accroché au cartable de l'enfant, qui sous ce poids nous tourne le dos.

Qu'il me soit permis de conclure cet avant-propos sur la note d'espoir par laquelle s'ouvre cet ouvrage, puisqu'il est dédié à un ancien enfant soldat, aujourd'hui brillant procureur dans le cadre d'une juridiction pénale internationale, ce qui prouve que la résilience est possible et ouvre les portes de l'avenir avec l'aide de la communauté internationale à ceux qui sont encore aujourd'hui enfermés dans le statut d'enfants soldats, afin que demain on puisse leur dire : n'allez pas faire la guerre, allez à l'école !

Brigitte STERN
Professeur à l'Université Paris1 Panthéon Sorbonne